



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39
Nombre de membres présents : 30
Nombre de votants : 38
Date de convocation: 23 Septembre 2021

OBJET : APPROBATION DCE ET LANCEMENT
PAR AOO MARCHE ASSURANCE DES RISQUES
STATUTAIRES DU PERSONNEL

Certifiée exécutoire à la
date de transmission aux
services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **30 SEPTEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls des Aspres) – TAURINYA, BANTREIL (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – HUGUE (Castelnou) – DELGADO, GUILLOU (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – GERICAULT (Oms) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, BOURRAT, LEMORT, BATARD, RAYNAL, CAZENOVE, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT, QUINTA (Trouillas) – LELAURAIN, BARBE (Villemolaque).

Procurations :

P.MAURAN (Montauriol) à A.BEZIAN
F. JEAN (Saint Jean Lasseille) à P.XANCHO
T.VOISIN (Thuir) à R.ATTARD
JM.LAVAIL(Thuir) à R.LEMORT
S.ADROGUER-CASSASAYAS (Thuir) à N.GONZALEZ
N.MON (Thuir) à B.BATARD
H.MALHERBE (Thuir) à R.OLIVE
R.PEREZ (Thuir) à S.RAYNAL

Absents:

P.BELLEGARDE (Passa)

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 17 Juin 2021 est adopté à l'unanimité.

100/2021

MARCHE DES ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL : APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION ET DU MODE DE DEVOLUTION PAR APPEL D'OFFRES OUVERT

VU le Code de la Commande publique,
VU la délibération n°75/2019 approuvant le lancement de consultation par appel d'offres ouverts des marchés d'assurances

Le Président **INFORME** l'Assemblée que les contrats d'assurance de la collectivité ont été renouvelés au 1^{er} Janvier 2020, suite à consultation par appel d'offres ouvert.

Il **RAPPELLE** que le marché des assurances des risques statutaires du personnel est attribué à GRAS SAVOYE, courtier pour le cabinet d'assurance ALLIANZ avec un taux de 5.09% et une franchise de 10 jours.

Il **INDIQUE** que par courrier du 24 Juin 2021, le groupe ALLIANZ informe de la résiliation à titre conservatoire de ce contrat, au motif du déséquilibre constaté des résultats 2020 et propose de souscrire un nouveau contrat au taux de 8.45%.

Au regard des règles de mise en concurrence qui s'imposent, il est proposé de relancer une consultation pour ce lot.

Les montants étant estimés au-dessus des seuils de procédure formalisée, il conviendra alors de lancer la consultation par appel d'offres ouvert, pour une durée de 2 années afin que son terme coïncide avec les autres contrats de marchés d'assurance.

Il **DEMANDE** au Conseil de l'autoriser à lancer la consultation par appel d'offres ouvert des établissements d'assurances, et signer le contrat à intervenir avec le prestataire retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Communautaire,
Oui l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré
A **L'UNANIMITE** des membres présents et représentés :

AUTORISE le Président à lancer la procédure de consultation des établissements d'assurances pour les risques statutaires du personnel,

ACCEPTE le mode de dévolution de la prestation par appel d'offres ouvert,

APPROUVE le cahier des charges présenté,

AUTORISE le Président ou son vice-président délégué à signer le contrat à intervenir avec l'établissement à retenir par la Commission d'Appel d'Offres.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Le Président,

René OLIVE